

Motion du 8 octobre 2019 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Patricia Richard et Maria Casares: «Pour des motions en lien avec leur temps».

(renvoyée à la commission du règlement par le Conseil municipal
lors de la séance du 14 octobre 2019)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les motions traduisent toutes de bonnes intentions et que leurs thématiques sont souvent d'actualité lorsqu'elles sont déposées, mais ne le sont plus au moment où elles sont traitées;
- que des urgences, souvent en lien avec une actualité brûlante, ralentissent la progression de l'ordre du jour et ne permettent pas de traiter des sujets tout aussi pertinents, qui se voient ainsi repoussés dans le temps;
- que les années passant, les motions peuvent revêtir un aspect décalé et être en contradiction avec l'époque de leur traitement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu'une motion non traitée ou encore à l'ordre du jour en fin de législature soit soumise à son premier signataire avant la fin de son mandat pour décider du maintien ou du retrait de celle-ci à la législature suivante;
- que si elle est maintenue à l'ordre du jour, la motion devient alors caduque à la fin de la deuxième législature, charge aux partis signataires de la déposer à nouveau à la législature suivante.